

2014/6168 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS UNION GENERALE ARMENIENNE DE BIENFAISANCE (UGAB) ET RHONE-ARMENIE-FORMATION-ECHANGES "RAFE" - ANNEE 2014 (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Les villes de Lyon et d'Erevan, en Arménie, sont engagées dans des relations de partenariat depuis 1992, affirmant ainsi leur volonté de favoriser les relations dans de nombreux domaines notamment la culture, la francophonie, l'éducation, la gestion urbaine et plus récemment l'aménagement d'espaces publics avec la réalisation du « Jardin de Lyon » à Erevan. Face aux nouveaux objectifs liés notamment au processus de décentralisation en cours en Arménie, les villes de Lyon et d'Erevan ont renouvelé leurs engagements à travers une convention de coopération décentralisée pour la période 2012-2014, approuvée par délibération n° 2012/4278 du Conseil municipal du 27 février 2012.

Dans ce cadre, la Ville de Lyon s'engage notamment à soutenir les acteurs locaux de son territoire dans la conduite de leurs projets de solidarité internationale qui constituent une composante importante de l'action internationale de la Ville de Lyon. Lyon est de longue date le berceau d'initiatives de solidarité internationale dont la notoriété n'est plus à démontrer.

Les Associations Union Générale Arménienne de Bienfaisance (UGAB) et Rhône-Arménie-Formation-Echanges (RAFE) comptent parmi ces nombreuses associations qui interviennent à Lyon ainsi qu'en Arménie et plus particulièrement à Erevan, de façon complémentaire aux échanges existants entre les deux villes depuis plus de vingt années.

Union Générale Arménienne de Bienfaisance (UGAB)

L'UGAB, dont le siège social se situe 14 rue Emile Zola à Lyon 2^e, est une association créée en 1998 et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui a pour objet de contribuer au développement moral et intellectuel du peuple arménien, notamment des français d'origine arménienne, leur venir en aide pour améliorer leur situation matérielle et économique, encourager toutes initiatives, œuvres, publications propres à amener ces résultats et contribuer également, dans des circonstances particulières à toutes autres œuvres philanthropiques.

Dans ce cadre, l'UGAB organise tout au long de l'année diverses actions à destination de la population lyonnaise dont des conférences, des commémorations d'événements liés à l'histoire de l'Arménie ou bien encore des expositions d'artistes arméniens.

De plus, l'UGAB mène pour la 4^e année consécutive une action spécifique en collaboration avec l'Université Française d'Arménie (UFAR) par l'accueil à Lyon du 24 mars au 18 avril 2014, de huit étudiants de cette Université d'Erevan. Durant cette période, les étudiants de 1^{er} cycle de licence (droit, gestion, marketing, commerce) effectueront un stage professionnel d'immersion dans la vie et la culture lyonnaise et de perfectionnement à leur pratique de la langue française. Ces stages obligatoires comptent pour la double délivrance de diplômes nationaux de licence, français et arménien. Ils permettent aux étudiants d'être formés aux besoins du marché du travail en Arménie tout en mettant l'accent sur l'importance de la Francophonie comme vecteur du développement à l'international.

Depuis sa création ce programme a permis à 30 étudiants, volontaires et sélectionnés pour leur excellence, d'effectuer leur stage à Lyon. Ce programme contribue par ailleurs au renforcement des relations et échanges culturels, notamment aux enjeux de l'enseignement supérieur avec l'Arménie.

Les activités de l'Association UGAB implantée sur Lyon, présentent un intérêt local dans la mesure où, exercées principalement sur le territoire lyonnais, elles participent à l'information et à la sensibilisation des Lyonnais.

La Ville de Lyon propose de verser une subvention de 4 000 € sur un budget prévisionnel prévu par l'Association UGAB de 13 360 €, au titre de ses actions de promotion de la culture arménienne sur le territoire lyonnais.

Rhône-Arménie-Formation-Echanges (RAFE)

L'Association Rhône-Arménie-Formation-Echanges (RAFE) créée en 1993, dont le siège social se situe au 83 rue la Bussière à Oullins, est, conformément à ses statuts, une association de solidarité internationale dont les activités contribuent au renforcement des relations entre la ville de Lyon et Erevan en créant toutes les conditions nécessaires pour permettre aux adolescents et adultes arméniens de recevoir une formation professionnelle appropriée en Arménie et sensibiliser la jeunesse lyonnaise aux enjeux de la solidarité.

L'Association RAFE a été à l'initiative de la création, en 2001, du Centre d'Enseignement Professionnel franco-arménien d'Erevan réalisé en partenariat avec la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône (SEPR). Ce Centre dispense des formations à la mode/couture, à la coiffure/esthétique, au secrétariat de direction/bureautique, aux métiers de l'hôtellerie/restauration avec l'ouverture d'un restaurant d'application et de quatre chambres d'hôtes. Plus récemment, c'est une section prothésie dentaire qui a été ouverte. La Ville de Lyon a participé financièrement jusqu'en 2010 à la restauration du bâtiment mis à la disposition par la Ville d'Erevan, pour accueillir ce lycée.

L'Association RAFE poursuit son action au sein du Centre d'Enseignement professionnel d'Erevan en mettant l'accent sur la formation continue des professeurs arméniens par des stages, tant à la SEPR que dans des établissements hôteliers lyonnais. Ces enseignants peuvent suivre des cours à la SEPR, échanger avec les apprentis et professeurs lyonnais sur leurs expériences et savoir-faire dans l'apprentissage de leur futur métier, ainsi que sur les méthodes pédagogiques d'enseignement.

En 2013, l'Association RAFE a procédé à des travaux de rénovation des salles et au renouvellement de matériel professionnel pédagogique et administratif, à l'organisation d'un stage de formation à la SEPR pour un professeur de cuisine, à l'accueil de cuisiniers professionnels français venus enseigner en master class au Centre.

Par ailleurs, l'Association RAFE a permis aux professeurs de réaliser un séminaire de travail à la SEPR sur l'intégration de jeunes autistes en milieu ordinaire de formation, dans le cadre d'un programme pilote qui a permis d'accueillir un jeune autiste à la rentrée 2013-2014. De plus, RAFE, suite à la réalisation d'une étude de faisabilité, va concrétiser la mise en place d'un module d'Enseignement Agriculture Biologique par visioconférence.

L'Association RAFE, à travers ces échanges bilatéraux, vise à ouvrir un dialogue d'ordre professionnel, en mettant en collaboration les acteurs économiques des métiers concernés de Lyon et la région. Les activités de l'Association RAFE, présentent un intérêt local, dans la mesure où le Centre d'Enseignement Professionnel franco-arménien d'Erevan, réalisation emblématique, est l'aboutissement de l'engagement de la Communauté arménienne de Lyon en faveur de la coopération Lyon/Erevan.

La Ville de Lyon souhaite soutenir l'Association RAFE afin qu'elle puisse pérenniser son action, par un soutien financier de 5 000 € sur un budget prévu par l'Association de 146 400 €, dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités pour l'année 2014. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et 2121-29 ;

Vu la délibération n° 2012/4278 du 27 février 2012 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Economie Locale, Relations Internationales, Universités ;

DELIBERE

1. Une subvention de 4 000 € est allouée à l'Association UGAB (sise 14 rue Emile Zola à Lyon 2^e), au titre de ses actions de promotion de la culture arménienne sur le territoire lyonnais.

2. Une subvention de 5 000 € est allouée à l'Association RAFE (sise 83 rue de la Bussière – 69600 Oullins), dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités pour l'année 2014.

3. Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice 2014 de la Direction des relations Internationales, opération PARTEN3 du programme DECENTRARI (ligne de crédit 56168, nature 6574, fonction 048, chapitre 65).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, le Conseiller municipal délégué,

H. JULIEN-LAFERRIERE